

**Mairie de SOUILHANELS**  
**1, Rue d'Autan**  
**11400 SOUILHANELS**  
**Tél : 04 68 60 03 92**

**PROCES - VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**03 MARS 2026**

**ORDRE DU JOUR**

L'an deux mil vingt-six, le 03 du mois de mars, à 20 H 30, le Conseil Municipal de SOUILHANELS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de SOUILHANELS, sous la Présidence de Monsieur Didier MAERTEN, Maire.

**Présents :** MAERTEN Didier, KOPF Fabrice, CASANOVA Blandine, Philippe PIGUILLEM, SIMELE Laurence, AYROLLES Elisabeth

**Absente :** CRAVERO Pascale, Frédéric LOPEZ, François MANCIET (procuration Elisabeth AYROLLES), José DIAZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 février 2026

Convocation du Conseil Municipal affichée le 24 février 2026 à 12h30 au tableau d'affichage

**POINT 1 : APPROBATION A L'UNANIMITE du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2026**

**POINT 2 : 2026-03 - Domaine : FINANCES LOCALES - Sous-domaine : Décisions budgétaires – Résultat compte financier unique 2025 (M57)**

VU la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

VU le Compte Financier Unique 2025; CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents; CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable. CONSIDERANT les éléments suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENTS (en €)		ENSEMBLE (en €)	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		136 973.38	24 637.06	0	24 637.06	136 973.38
Opérations de l'exercice	224 066.85	252 761 59	88 977.97	54 103.49	313 044.82	306 865.08
<b>Totaux</b>	<b>224 066.65</b>	<b>389 734.97</b>	<b>113 615.03</b>	<b>54 103.49</b>	<b>337 681.88</b>	<b>443 838.46</b>
Résultats de clôture		165 668.12	59 511.54			106 156.58
Restes à réaliser				6 818.68		6818.68
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>165 668.12</b>	<b>52 692.86</b>			<b>112 975.26</b>

Didier MAERTEN, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL REUNI,  
DELIBERANT SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025,**

1/ VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2/ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dits.

Pour copie conforme au registre,

**VOTANTS : 06    Pour : 06    Contre : 0    Abstentions : 0**

*INFORMATION IMPORTANTE du 20 Mars 2026 : Après transmission à la Préfecture de l'Aude, le contrôle de légalité indique que cette délibération n'est pas valide et doit être retirée (quorum non atteint). Une nouvelle délibération devra donc être prise lors d'un prochain conseil municipal pour l'adoption du Compte Financier Unique 2025.*

**POINT 3 : 2026-04 Domaine : FINANCES LOCALES – Sous domaine : Décisions Budgétaires – Affectation résultat**

Le Conseil Municipal, réuni dans le lieu habituel de ses séances, présidé par le Maire, Didier MAERTEN

APRES AVOIR ENTENDU et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

- STATUANT SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT de fonctionnement de l'exercice 2025

- constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 165 668,12 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025</b>	
Excédent antérieur reporté (2024)	<b>136 973.38 €</b>
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	<b>24 637.06 €</b>
Résultat de l'exercice en fonctionnement (excédent)	<b>28 694.74 €</b>
<u>Résultat de fonctionnement au 31/12/2025 (avec antérieur reporté)</u>	<b>165 668.12 €</b>
<u>Exécution du virement à la section d'investissement (1068)</u>	<b>52 692.86 €</b>
<u>Affectation de l'excédent reporté (002)</u>	<b>112 975.26 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dits.

Pour copie conforme au registre,

**VOTANTS : 07    Pour : 07    Contre : 0    Abstentions : 0**

**POINT 4 : 2026-05 Domaine : FINANCES LOCALES – Sous domaine : Décisions budgétaires – Travaux voirie - Aménagement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des observations et investigations menées sur le Chemin de Ricaud : des affaissements et fuites régulières sont constatées, une caméra a été utilisée par les services Eau et Assainissement de la CCCLA pour vérifier qu'aucun problème structurel n'était à réparer avant de prendre en charge la voirie.

Monsieur le Maire détaille le devis obtenus et son contenu et propose de délibérer afin de programmer le commencement des travaux prioritaires avec l'entreprise concernée.

**OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise VALLEZ N°202600028 du 05 février 2026, d'un montant de 11 596 € HT ( 13 915.20 € TTC) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dits.  
Pour copie conforme au registre,

VOTANTS : 07    Pour : 07    Contre : 0    Abstentions : 0

**Questions diverses :**

- Organisation élections municipales : tenue du bureau de vote + information à remettre ux habitants sur le rôle d'une mairie.
- Voirie cœur de village : arrêté municipal en préparation pour rue en sens unique. Acquisition de panneaux signalétiques correspondant.

*Heure de levée de séance : 23h30.*

Le Maire,  
Didier MAERTEN

Le secrétaire de séance,  
Fabrice KOPF

	<b>Signature</b>
<b>MAERTEN Didier</b>	
<b>AYROLLES Elisabeth</b>	
<b>MANCIET François</b>	
<b>MOUTHAM Nathalie</b>	
<b>COMYN Patrick</b>	
<b>FONTES Delphine</b>	
<b>JOLY Alain</b>	
<b>CASTRO Séréna</b>	
<b>D'AGOSTIN Hugo</b>	
<b>BASSET Marie</b>	

